

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 septembre 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. DELAFOY Jacky excusé.

### **APPROBATION DES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA CCDP**

Le maire rappelle que la CLECT est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de communes. La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Incendies (GEMAPI). Les communes de Pithiviers et Dadonville avaient transféré la gestion du périscolaire. Après avoir entendu le maire et délibéré le conseil approuve les rapports de la CLECT actant l'évaluation des charges transférées liées à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que la restitution de la gestion du périscolaire aux communes de Pithiviers et Dadonville à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### **TAXE D'AMÉNAGEMENT**

La Taxe d'Aménagement a été votée sur la commune depuis 2014 faisant suite à la Taxe Locale d'équipement votée en 2008. Depuis cette date, elle est de 3 %. Après avoir entendu le maire rappeler que le produit annuel de cette taxe (3 186 € en moyenne sur 10 ans) aide à financer les équipements nécessaires aux aménagements publics et au développement du bâti sur la commune : voiries, réseaux d'eau potable, d'eaux usées, électriques ... après avoir échangé et délibéré le conseil décide par 6 voix pour, 2 abstentions et 2 contre, d'augmenter cette taxe et de la fixer au taux maximal légal de 5 %.

### **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA PROCÉDURE DE PASSATION D'UNE ÉVENTUELLE CONVENTION DE PARTICIPATION**

Le contrat d'assurance statutaire groupe et les conventions de participation pour la prévoyance et la santé prennent fin au 31/12/2019. À ce jour, les agents de la commune bénéficient de cette protection complémentaire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique doit lancer en 2019 une nouvelle consultation auprès de différents organismes pour 3 ans avec effet à compter du 01/01/2020.

Le conseil décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé *et/ou* du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager.

### **POINT SUR LES PROJETS ET ACTIONS EN COURS**

Le conseil municipal fait le point sur différents projets et actions en cours :

- ☞ Zone "30 km/h" : L'arrêté du maire est pris. La zone sera effective au plus tard fin octobre 2018
- ☞ Radar pédagogique : Le radar pédagogique a été livré. Il sera installé à l'une des 6 entrées de Givraines la semaine 36.
- ☞ Rénovation de la station d'épuration : Les relevés topographiques des terrains sont réalisés. Le dossier "loi sur l'eau" à transmettre à la police des eaux est en cours. Le cabinet Safège travaille actuellement sur le projet et le dossier de consultation aux entreprises.
- ☞ Terrain pour réhabilitation de la station : Le locataire des 2 parcelles propriétés de la commune attenantes à la station a été prévenu en juillet 2017 de leurs reprises par la commune après la récolte 2018. Un courrier envoyé au printemps 2018 lui a confirmé cette reprise au 01/11/2018.
- ☞ Accessibilité mairie et aménagement devant la mairie et salle communale : Les élus ont demandé au maître d'œuvre de refaire un nouveau projet qui doit tenir dans une enveloppe financière définie. La commission des travaux se réunira le 24 septembre 2018.
- ☞ Etat abandon cimetièrre : la liste définitive des concessions à proposer en "état d'abandon" sera communiquée à la réunion du conseil municipal d'octobre 2018.
- ☞ Police de l'urbanisme : L'état (DDT) transmettra, avant la fin de l'année, une lettre de mise en demeure aux propriétaires dont des constructions, agrandissements, aménagements n'ont pas fait l'objet de déclaration.
- ☞ Réparation d'un vitrail à l'église : Le démontage partiel du vitrail endommagé se fera vers le 15 octobre. La rénovation se fera par l'Atelier Vitrail de Milly-La-Forêt dans ses locaux.
- ☞ Amanderaie Espace Bourgogne : Son inauguration avec la pose d'une plaque a eu lieu le 2 juillet en présence de conseillers municipaux, du Président et membres de la confrérie du véritable Pithiviers, du Président et membres du Rotary Club de Pithiviers (financier de 30 amandiers) et

d'habitants de la commune. Le bénéfice réalisé par la confrérie du Pithiviers à la brocante de Givraines le 26/08/2018 sera investi pour l'achat d'amandiers supplémentaires à Givraines.

- ☞ Armoiries (écusson) de Givraines : Faisant suite à la demande de la commune, le Département a transmis 4 propositions.
- ☞ Vente de la grange communale d'Intvilliers : La convention avec une agence immobilière n'a apporté aucune piste. La commune relance la vente sur les sites de mise en réseau vendeurs/acheteurs. En parallèle, le contact en cours avec une autre agence devrait faire l'objet d'une convention dans les prochaines semaines.
- ☞ Renault Trafic millésime 2000 : La commune n'a pas fait le contrôle technique. Il est non roulant sur route et est toujours en vente en l'état.

### **POINT SUR LES SYNDICATS : SYNDICATS SCOLAIRES GIVRAINES-YÈVRE-LA-VILLE, PUISEAUX ET BEGY**

#### ✓ SYNDICAT SCOLAIRE DE GIVRAINES/YÈVRE-LA-VILLE

Le maire rappelle que depuis le transfert de la compétence des bâtiments au 01/01/2008 à la Communauté de Communes, le syndicat finance le fonctionnement des écoles, des restaurants scolaires et la garderie. Le montant annuel du coût du transfert est figé depuis 10 ans.

À la rentrée de septembre 2018, les deux écoles comptent 79 élèves répartis comme ceci :

- \* École de Givraines : 32 élèves
  - classe maternelle d'Anne ALVES : 5 en Petite Section, 8 en moyenne section et 4 en Grande Section.
  - classe de Laëtitia RONCIN, direction de l'école : 15 en Cours Préparatoire
- \* Ecole de Yèvre-La-Ville : 47 élèves
  - classe d'Hakima CAILLOU, directrice de l'école : 10 Cours Élémentaire 1ère année, 9 en Cours Élémentaire 2ème année
  - classe d'Elodie RIO : 14 en Cours Moyen 1ère année et 14 Cours Moyen 2ème année

Le conseil syndical a décidé le retour à la semaine de 24 heures réparties sur 4 jours pour cette rentrée scolaire 2018. La garderie est ouverte de 7H30 à 8H30 (jusqu'à l'arrivée du car) et le soir de 16H25 à 19H00. Le tarif de la garderie est fixé à 2,45 € le forfait par jour.

Les repas des deux restaurants scolaires sont fournis par le prestataire « CONVIVIO ». Les menus sont consultables sur le site de Givraines. Le prix du repas est fixé à 3,25 €.

Le maire fait part de son inquiétude en constatant une baisse significative des effectifs (112 en 2016, 81 en 2018). Une rencontre avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de Pithiviers, les maires de Givraines, Boynes et Yèvre-La-Ville est prévue courant octobre.

#### ✓ SYNDICAT DE PUISEAUX

La commune de Givraines fait partie du Syndicat Intercommunal Scolaire du secteur de Puiseaux regroupant l'ancien canton de Puiseaux et 5 communes de Seine et Marne, une de l'Essonne.

Sa compétence est le fonctionnement et la gestion de la piscine de Puiseaux. Elle fonctionne avec un maître-nageur à temps plein salarié du SISS (Léa Desmoulin depuis le 3/09/2018) et des agents mis à disposition et à temps partiel par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais. Des nouveaux tarifs seront mis en application au 1er octobre 2018 (voir site de Givraines).

#### ✓ SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU POTABLE BOYNES, ESTOUY, GIVRAINES ET YÈVRE-LA-VILLE (BEGY)

Le syndicat intercommunal a été créé en 2007 pour gérer le forage situé entre Yèvre-La-Ville et La Neuville. Il alimente les 4 communes en eau potable qui leur est facturée. La gestion des châteaux d'eau, la distribution et la facturation aux habitants est de la compétence de chacune des communes.

### **3 DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DÉPARTEMENT AU TITRE DES COMMUNES À FAIBLE POPULATION**

#### ➤ COLUMBARIUM

Les trois cases du columbarium mise en place en 2015 ont été vendues. Vu qu'il est nécessaire en cas d'une nouvelle demande de pouvoir proposer à la vente de nouvelles cases. Vu le devis de l'entreprise des pompes funèbres pour un montant de 2 450 € HT. Le maire propose de demander une subvention pour l'achat du columbarium au Département au titre des communes à faibles populations.

#### ➤ RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE ET DOSSIER LOI SUR L'EAU POUR LA RÉNOVATION DE LA STATION ÉPURATION

La collectivité doit établir un relevé topographique du terrain de la nouvelle station d'épuration. Un dossier réglementaire au titre de la loi sur l'Eau pour la construction de la nouvelle station d'épuration est obligatoire.

Vu les devis établis par GEOMEXPERT pour le relevé topographique pour un montant de 1 246,31 € et le cabinet d'études SAFEGE pour établir le dossier sur la loi sur l'Eau pour un montant de 2 800 € HT, le conseil décide de demander une subvention au Département au titre des communes à faible population.

### **RACHAT DES ACTIONS D'INGENOV 45 PAR LE DÉPARTEMENT,**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires la SPL INGENOV 45 a décidé la dissolution de la société et a engagé une procédure de liquidation amiable de celle-ci. Dans ce cadre, le Département a décidé de soutenir les actionnaires minoritaires en remboursant leur mise initiale de la valeur nominale des actions détenues soit 500 € par action. Après avoir entendu le maire, le conseil décide de céder l'action détenue par la commune au profit du Département qui les remboursera ensuite à la commune. La recette au produit de la cession sera imputée sur le budget communal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### ☺ **FÊTE AU VILLAGE : REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES**

Le conseil municipal remercie les bénévoles de l'Amicale de Givraines ainsi que les habitants de la commune venus les aider. Tous ont assuré le succès de cette 24<sup>ème</sup> "fête au village, brocante" du 26 août dernier. Grâce à leur participation à la préparation, au bon déroulement, au démontage et au nettoyage des rues le lundi, ces bénévoles ont permis à cette manifestation de garder le prestige et la qualité qui fait d'elle une "grande brocante" qui compte dans le Loiret.

#### ☺ **FLEURISSEMENT D'HIVER**

Considérant les dépenses (achats, temps d'agent ...) et la qualité perçue du fleurissement d'hiver, les élus décident de ne pas investir dans fleurissement d'hiver cette année.

#### ☺ **JEAN-LOUIS : EMPLOI D'AVENIR**

Jean-Louis NOURY avait été embauché le 19 septembre 2016, dans le cadre du dispositif "emploi d'avenir" pour un contrat de 3 ans. En septembre 2018, il a effectué un stage d'immersion de deux semaines dans une entreprise du secteur de Pithiviers. Ce stage s'est avéré très positif. L'entreprise lui a proposé un contrat en CDI. Jean-Louis NOURY a mis fin à son contrat le 16 septembre 2018 en accord avec la commune et la Mission Locale du Pithiverais (en charge du suivi des contrats "emploi d'avenir". Le conseil le remercie pour l'excellent travail qu'il a accompli pour la commune pendant ces 2 années et lui souhaite pleine réussite dans sa nouvelle orientation.



### **INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

#### ☺ **RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU**

L'agent communal effectuera les relevés dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) **à compter du 01 octobre 2018**. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

#### ☺ **INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES**

**Dernier délai** pour s'inscrire sur les listes électorales : **31 décembre 2018**. Ne pas attendre le dernier jour ! Se munir d'une pièce d'identité.

#### ☺ **Repas de fin d'année le 09 décembre 2018**

Le repas de fin d'année organisé par la Commission Action Sociale est fixé au **dimanche 09 décembre 2018**. Les bulletins d'inscription seront distribués courant novembre.

Rappel : ce repas est ouvert à tous les habitants de Givraines moyennant la somme de 25 €. Il est gratuit pour les personnes 70 ans et plus. Un colis sera distribué à nos aînés de 80 ans et plus ne participant pas à ce repas.